



Union des fabricants
d'équipements et d'ustensiles
pour la restauration et
les arts culinaires

Paris la Défense, le 3 avril 2024

N/Réf. **24.04.076**.PM/APD

COMMUNIQUÉ

Proposition de Loi sur les PFAS : « Ne laissons pas la simplification imposer son irrationalité et son coût social insupportable »

Le 4 avril, les députés auront à se prononcer sur la proposition de Loi du député Nicolas Thierry qui, dans sa rédaction actuelle, aurait pour effet d'interdire à compter du 1^{er} janvier 2026 la fabrication, l'importation et l'exportation d'ustensiles de cuisine contenant des substances per- et polyfluoroalkylées (résumées sous l'appellation de PFAS).

Synetam redoute que la réalité des faits scientifiques soit occultée, et l'industrie française, sa compétitivité et ses emplois **sacrifiés sur l'autel de la simplification**.

Le secteur représenté par Synetam est pleinement mobilisé en faveur de la réduction des incidences de son activité sur l'environnement et la santé humaine. **Nous ne pouvons pas laisser sous-entendre que nos entreprises travaillent sans conscience du bien commun.**

En effet, au contraire des PFAS à faible poids moléculaire dont certains présentent des profils de risque préoccupants selon l'OCDE et qui doivent être prioritaires dans la réglementation française et européenne, Synetam souligne que **les fluoropolymères (PTFE) utilisés dans certains ustensiles de cuisine présentent toutes les caractéristiques de polymères peu préoccupants.**

À cette simplification excessive, Synetam oppose le risque bien réel de **désindustrialisation brutale et son coût social insupportable** :

- pour nos adhérents amenés à substituer des technologies supposées éprouvées, **les coûts de transformation seraient trop élevés pour être supportés par les plus petits** ;
- pour nos champions export, **ils ne pourraient plus vendre sur tous les marchés, y compris européens**, où cette interdiction n'a pourtant pas cours ;
- et pour tous, les coûts seraient beaucoup plus faibles en Asie, **ce qui favoriserait la délocalisation hors d'Europe** d'une industrie dont la majorité a déjà quitté le territoire Français ou Européen ;

Enfin, comment s'expliquer cet acharnement franco-français contre notre industrie ? **Alors que l'Europe s'apprête à restreindre l'emploi de composés perfluorés** dans le cadre du règlement européen REACH, la proposition de Loi Thierry verserait dans une forme de « sur-transposition ».

Afin de préserver l'implantation de notre industrie d'excellence en France, Synetam appelle donc à la mobilisation en faveur de la **suppression des ustensiles de cuisine de l'article 1er de la proposition de Loi.**



Union des fabricants
d'équipements et d'ustensiles
**pour la restauration et
les arts culinaires**

Synetam appelle également à la responsabilité, tant au niveau français qu'europpéen, **pour protéger l'industrie, la compétitivité et les emplois**, en définissant, au sein de la proposition européenne de restriction sur les PFAS, des mesures qui permettront de continuer à utiliser les composés ne présentant pas de risque, et de continuer à maîtriser les risques, en amont lors de la production de ces composés, et en aval lors du traitement en fin de vie des produits qui en contiennent.

À propos de Synetam : Syndicat professionnel au sens de la Loi de 1884, Synetam rassemble et représente en France les fabricants d'équipements et d'ustensiles pour la restauration et les arts culinaires : cuisine, coutellerie, arts de la table, blanchisserie, conduits de fumée.